



CC du Pays de Tarascon (Siren : 240900431)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Tarascon-sur-Ariège
Arrondissement	Foix
Département	Ariège
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	21/07/1994
Date d'effet	01/01/1995

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Philippe PUJOL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	21 avenue de Sabart
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	09400 TARASCON SUR ARIEGE
Téléphone	05 34 09 86 30
Fax	05 34 09 86 31
Courriel	com.com.tarascon@wanadoo.fr
Site internet	www.cc-paysdetarascon.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	Taxe GEMAPI
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	8 523
-----------------------------	-------

Densité moyenne 38,18

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
09	Alliat (210900064)	52
09	Arignac (210900155)	715
09	Arnave (210900163)	214
09	Bédeilhac-et-Aynat (210900452)	195
09	Bompas (210900585)	200
09	Capoulet-et-Junac (210900775)	169
09	Cazenave-Serres-et-Allens (210900924)	54
09	Génat (210901336)	22
09	Gourbit (210901369)	79
09	Lapège (210901526)	29
09	Mercus-Garrabet (210901880)	1 223
09	Miglos (210901922)	120
09	Niaux (210902177)	167
09	Ornolac-Ussat-les-Bains (210902219)	237
09	Quié (210902409)	305
09	Rabat-les-Trois-Seigneurs (210902417)	361
09	Saurat (210902805)	646
09	Surba (210903035)	333
09	Tarascon-sur-Ariège (210903068)	3 076
09	Ussat (210903217)	326

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 25

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés. Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales <i>- Réouverture et entretien des sentiers de randonnée inscrits dans le Plan Départemental de randonnée et dans le Plan Local de Randonnée faisant l'objet d'une promotion au sein de topo guides éditées par la Communauté de Communes du Pays de Tarascon ou par tout autre structure disposant d'un mandat express de cette dernière concernant son développement touristique ou territorial. - Actions d'éducation et d'information. - préservation de la qualité des eaux dans le cadre d'un Schéma d'Organisation des compétences locales de l'eau - étude d'un zonage d'assainissement global sur l'ensemble du</i>

territoire de la CC. - schéma de dessertes forestières.

- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement
réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Sanitaires et social

- Action sociale

- Gestion et création de services sociaux et d'intérêt communautaire - Portage de repas à domicile - Création et gestion des Centres Locaux d'Information et de Coordination -- prise en charge de la téléassistance - la CC se substitue aux communes adhérentes pour le paiement du contingent d'aide sociale - accessibilité : réalisation d'un Plan d'accessibilité voirie et des espaces publics (PAVE) et d'un diagnostic des Etablissements recevant du public (ERP)

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. : 1 zone de Prat Long sur les communes d'Arignac, Surba et Tarascon. 2 zones des Bernières et de Saou sur la commune d'Arignac - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales : étude et gestion d'opération de type modernisation du Pôle commercial et artisanal (OMPCA) ou de soutien au commerce et à l'artisanat de proximité. - promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme et la création et la gestion d'équipements touristiques - promotion de la zone géographique et réalisation d'études afin de favoriser l'implantation d'entreprises et la réhabilitation de friches industrielles. - aides directes et indirectes aux entreprises et au maintien du tissu économique local - anime et assure le développement touristique et économique local notamment par la réalisation d'études, l'accompagnement des porteurs des projets publics et privés, la structuration et la gestion due dispositif en faveur du développement de la performance du tissu économique et touristique local ainsi que par des actions d'information et de formation en faveur du maintien du développement de l'emploi, de la création d'activité et de la reconversion économique en direction des entreprises et des actifs du territoire - aménagement et gestion du plateau technique du forage alimentant en ressource hydrothermale les établissements thermaux d'Ornolac-Ussat les Bains

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- base nautique de Mercus - création et gestion des sentiers athlès nature

- Activités péri-scolaires

Gestion et animation des Centres de Loisirs Associés à l'école (CLAE) et des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) accueillant les enfants de 3 à 16 ans sur tout le territoire de la Communauté de Communes.

- Activités culturelles ou socioculturelles

création et gestion d'un réseau de lecture intercommunal à la demande, conformément aux schéma départemental de lecture publique comprenant : - la prise en charge et gestion du personnel des bibliothèques - l'informatisation du réseau de lecture - la gestion et l'acquisition de collections - l'animation et la communication du réseau lecture - l'aménagement mobilier des bibliothèques (hors murs) les bâtiments sont mis à disposition par les communes à titre gratuit. Ces dernières conservent la compétences en matière de construction, d'aménagement immobilier ainsi que de l'entretien des bâtiments.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Participation au schéma de cohérence territoriale et adhésion au syndicat mixte pour l'élaboration de ce SCOT

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

conception, élaboration, suivi, gestion et révision,

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Voie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire : Seront d'intérêt communautaire les voiries d'accès aux zones d'activités économiques dont la création relève de la Communauté de Communes, ? Mise en place d'une aide technique et administrative aux communes rurales par : la centralisation de l'ensemble des démarches administratives permettant une approche globale des travaux de voirie sur le territoire communautaire et ainsi permettre une rationalisation de la programmation et de l'exécution de ces derniers, l'élaboration d'un inventaire de la voirie du territoire, la simplification des procédures par la mise en place d'un unique intervenant centralisant les marchés. Ce transfert de compétence concerne les actions suivantes : Élaboration du « diagnostic voirie », Programmation pluriannuelle en ce qui concerne les travaux de petites réparations, de grosses réparations et d'aménagement de voirie, fixation d'un programme annuel, élaboration d'un avant projet, détermination d'un projet. Par convention de prestations de service la communauté de Communes pourra assurer, pour le compte des communes, les missions suivantes : Mise en place des procédures de marché public : Elaboration du DCE (document de consultation des entreprises), lancement des procédures de publicité, lancement et suivi des travaux, réception des travaux, paiement des travaux, montage des dossiers de demande de DETR, Cette convention précisera également la nature et les caractéristiques des travaux ainsi que les modalités de reversement des sommes engagées par la Communauté de Communes pour le compte de chaque commune. Réalisation d'un Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) et d'un diagnostic des Etablissements Recevant du Public (ERP) sur l'ensemble du territoire de la communauté.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Mise en place d'un programme local de l'habitat : élaboration d'un diagnostic définition des objectifs et des principes d'une politique du logement social, définition des actions et des moyens pour atteindre ces objectifs, mise en place de dispositifs pour permettre le suivi de la situation en matière d'habitat.

- Politique du logement social

restent de la compétence des communes : la construction, la réservation et l'attribution de logements sociaux

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Opération contractualisée type OPAH, Incitations financières aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants pour la rénovation de logements en complément de l'ANAH ainsi que dans le cadre d'actions complémentaires à des opérations de type OPAH,

Infrastructures

- Aéroports

aménagement et exploitation de l'aéroport d'intérêt départemental de Pamiers-Les Pujols et adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport de Pamiers-Les Pujols

Autres

- Collecte des contributions pour le financement du SDIS

la CC se substitue aux communes adhérentes pour le paiement des cotisations obligatoires incendie.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Politique d'accueil des gens du voyage.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
09	SM de gestion du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (250901881)	SM ouvert	90 997
09	SM du SCOT de la vallée de l'Ariège (200024875)	SM fermé	81 861
09	SM pour l'accueil des gens du voyage en Ariège (200005593)	SM fermé	89 264

09	SM d'étude, de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés du Plantaurel (SMECTOM du Plantaurel) (240900399)	SM fermé	126 405
09	PETR de l'Ariège (200051076)	SM fermé	126 405
09	SM d'aménagement des rivières, Val d'Ariège (SYMAR, Val d'Ariège) (200069219)	SM fermé	121 348
09	SM création - exploitation aérodrome Pamiers - Les Pujols (250900149)	SM ouvert	100 115
09	Syndicat départemental d'énergies de l'Ariège (SDE 09) (250900180)	SM fermé	157 210

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)